

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2006

Présents : M TOURNABIEN Marc, maire,

Mme LESIEUR Evelyne, MM. AMEVET Daniel, BOCHET Marcel, RAVIER Marc, THIAFFEY Jean-François, adjoints,

Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, FAVIER Stéphanie, GROS Danièle, MACALUSO Claude, MM. DALLA COSTA René, VARESANO José, VIARD Marcel

Absents : MM. BUTTARD Eric, CANTIN Philippe, DALDOSSO Serge, GROS Joël, MEULE Bruno

Secrétaire : Josiane CHOMAZ

1-Démission de M. Serge DALDOSSO

M. le maire fait part à l'assemblée du courrier envoyé par M. Daldosso Serge qui souhaite démissionner de son poste de conseiller municipal suite à son déménagement à Saint-Léger et à ses obligations professionnelles plus importantes.

Le conseil municipal prend acte ; le courrier sera transmis à la sous-préfecture.

2-Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08 février 2006

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3- Approbation délibérations régie électrique

La régie électrique s'est réunie le 16 mars 2006 et nous propose:

œ l'affectation des résultats 2005 :

œ l'excédent de fonctionnement (268 610,31€) est affecté au compte 002 « excédents antérieurs reportés»

œ l'excédent d'investissement (171 602,78€) est affecté au compte 001 «excédents antérieurs reportés»

œ l'approbation du compte administratif 2005:

œ en dépenses fonctionnement + investissement: **593 081,49€**

œ en recettes fonctionnement + investissement: **1 033 294,50€**

œ

œ l'approbation du compte de gestion qui est tenu par le percepteur et qui est identique au compte administratif.

œ

œ l'approbation du budget primitif 2006

œ qui s'équilibre à la somme de **1 049 000€**

œ

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces quatre propositions

4- Création d'un poste d'agent d'animation à temps non complet.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du dispositif emploi jeune, un poste d'animateur/coordonateur vie associative a été créé par la commune. Le contrat «d'emploi jeune» de Céline ROCHAS arrivant à terme, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent d'animation qualifié sur la commune, à temps non complet (17h30 hebdomadaires). L'agent recruté aura pour tâche principale la coordination des associations sur Saint-Julien-Montdenis. Ce poste sera créé à partir du 1er avril, c'est un emploi de catégorie C pour lequel le recrutement se fait sans concours. L'agent recruté sera stagiaire pendant un an.

5-Modifications statutaires et régime indemnitaire

Monsieur le maire informe le conseil que l'organisation des carrières et la rémunération des fonctionnaires territoriaux de catégorie C sont modifiées par trois décrets publiés au JO du 30 octobre 2005. Ces modifications introduites à partir du 1er novembre 2005 ramènent au nombre de trois les échelles de rémunération (précédemment il y en avait 4). Chaque agent a été reclassé dans son grade : désormais les agents administratifs deviennent des agents administratifs qualifiés et les agents d'entretien sont désormais des agents des services techniques. Suite à ces modifications le maire présente à l'assemblée l'état du personnel communal au 1er janvier de l'année en cours:

1 adjoint administratif à temps complet, 3 agents administratifs qualifiés dont 2 à temps non complet, 3 agents de maîtrise dont 1 principal et 1 qualifié à temps complet, 2 agents techniques à temps complet, 1 agent de salubrité qualifié à temps complet, 6 agents des services techniques à temps non complet, 2 ATSEM à temps complet, 1 agent de police à temps non complet, 1 contrat d'avenir à 26h/semaine rémunéré au SMIC, 1 agent non titulaire à 9h/semaine rémunéré à l'indice brut 274, 1 agent non titulaire à temps complet, jusqu'au 31 mars 2006 rémunéré à l'indice brut 324.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet état.

Suite à ces modifications statutaires monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre en compte ces changements dans le régime indemnitaire de la commune. Monsieur le maire ajoute qu'il serait opportun suite à la décision de création d'un poste d'agent territorial d'animation de prendre en compte ce nouveau grade dans le régime indemnitaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux propositions.

6-Remboursement de frais pour la bibliothèque

Chaque année M. POCHET, bénévole à la bibliothèque municipal de Saint-Julien-Montdenis se rend à Chambéry chez DECITRE pour acheter des livres pour la bibliothèque. Le conseil accepte à l'unanimité de lui rembourser ses frais de déplacements (480Km*0,22€= 105,60€).

7- Création d'une servitude sur la parcelle 1478 rue de la Croix Blanche

Aujourd'hui la commune est propriétaire des parcelles 1477 et 1478 section H, monsieur le maire informe le conseil que Madame Degaudens aimerait avoir la possibilité à l'avenir d'ouvrir des fenêtres dans le mur situé sur cette parcelle 1478 section H. Ce mur est le mur nord de l'habitation lui appartenant et également située sur la parcelle 464 section H. Monsieur le maire rappelle que la parcelle 1477 comportera un garage. C'est pourquoi il propose au conseil de créer une servitude de vue sur la parcelle 1477 section H au profit de la parcelle 1478 section H permettant la création d'ouvertures à une hauteur minimale de 3.60m à partir du terrain naturel. Le conseil est d'accord à l'unanimité, on demande au maire de mandater le notaire pour rédiger l'acte de servitude de vue.

8- Echange de parcelles commune/Mme DEGAUDENS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal ses délibérations du 26 mai 2005 concernant l'échange de terrains entre la commune et m. Buffard Désiré et mme Degaudens Claudine qui fait suite à l'aménagement de la rue de la Croix Blanche. Les négociations engagées avec les propriétaires riverains ont permis de mettre en place des conventions d'échange et des promesses de vente de terrains qui doivent être régularisées.

Dans ses délibérations du 26 mai 2005 le conseil municipal acceptait une proposition d'achat entre la commune et m. Buffard Désiré concernant la parcelle section H au lieu-dit la Croix Blanche n°513 d'une superficie de 52m² au prix de 4 224 euros. Le conseil acceptait aussi un échange entre la commune et les héritiers de m. Buffard Delphin, mme Degaudens Claudine et m. Buffard Désiré concernant les parcelles n°1469 de 13m² et 18m² dans la parcelle n°467 et les parcelles section H n°1472 de 13m² et 1474 de 49m² auquel s'ajoutait une soulte de 12 000€. Suite au décès de m. Buffard Désiré il est nécessaire de régulariser ces échanges avec mme Degaudens Claudine.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur une nouvelle proposition d'échange entre la commune et madame Degaudens Claudine et d'y ajouter la parcelle 1478 section H sur lequel se trouve un mur d'habitation appartenant à madame Degaudens. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'échange des parcelles 513, 1474 et 1472 d'une valeur totale de 17 180,50€ appartenant à Mme DEGAUDENS et les parcelles 1469, 467, 1478 d'une valeur totale de 956,50€ appartenant à la commune et le versement d'une soulte d'un montant de 16 224€ à Mme DEGAUDENS.

9- Vente parcelle talus à M PELLETIER

En 1982 M. Pelletier avait demandé l'achat des parcelles communales 2196,2197,2161 section G au lieu « A Bardel ». En date du conseil du 30 avril 1982, elles lui ont été cédées à titre gratuit mais l'acte n'a jamais été fait. Aujourd'hui monsieur Pelletier aimerait régulariser la situation. Suite à sa demande le conseil à l'unanimité accepte donc de lui céder à l'euro symbolique les parcelles 2196, 2197 et une partie de la 2161. Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

10- Achat maison Mme CHARVIN

Suite à la fermeture de la boulangerie, Mme CHARVIN propose de vendre sa maison à la commune pour une somme de 100 000€. Cette maison ne présentant pas vraiment d'intérêt pour la commune, le conseil municipal renonce à cet achat.

11-Participation pour non réalisation d'aire de stationnement

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le PLU à structure POS actuel de la commune prévoit la réalisation d'une place de parking par logement créé. Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'au vu du code de l'urbanisme si un constructeur n'est pas en mesure de respecter les règles d'urbanisme relatives à la construction d'aires de stationnement sur le terrain de sa construction, le code de l'urbanisme lui donne la possibilité de satisfaire à ses obligations par la réalisation d'aires de stationnement dans l'environnement immédiat du terrain de la construction nouvelle. Si cette solution ne peut être envisagée, le pétitionnaire est tenu de verser à la commune une participation fixée par le conseil, en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement. Dans ce cas le conseil municipal doit fixer par délibération la valeur forfaitaire d'une place de stationnement non réalisée.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à ce jour le conseil municipal de Saint-Julien-Montdenis n'a jamais délibéré pour fixer le montant de cette taxe qui est pourtant prévu dans son règlement.

Il indique que cela devient nécessaire suite à un dépôt d'un permis de construire dans la rue du Bourg, en zone UA où l'habitat y est très dense. Le constructeur n'est pas dans la possibilité de se conformer aux règles d'urbanisme relatives à la construction d'aires de stationnement sur le terrain de sa construction. Il faut donc faire une proposition de tarif car le permis de construire de la SCI FRATELLI est bloqué. En Maurienne cette indemnité varie de 0 euros(Aiguebelle, Hermillon) à 13000€ à Fourneaux. Après discussion il semble qu'une indemnité de 2500€ par logement créé soit raisonnable, le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

12-Demande de subvention arrêt car scolaire Millerette

Lors de la création du lotissement des Millerettes une parcelle avait été négociée pour créer un nouvel abris bus. Celui-ci coûterait environ 10 000€, le conseil donne son accord à l'unanimité pour faire une demande de subvention auprès du conseil Général.

13- Demande de subventions pour exploitation forestière par câble

Au budget 2006, l'exploitation des parcelles 10 et 22 est prévue, l'exploitation par câbles pour ces 2 parcelles semble la plus appropriée. Le montant des travaux est estimé à 71 187,50€ H.T.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour qu'une demande de subventions soit faite à l'état au titre de l'aide forfaitaire au renouvellement des forêts à rôle de protection et au conseil général pour l'exploitation par câbles. Grâce à ces subventions cette solution semble la plus économique et la

mieux adaptée.

14- Vote des subventions aux associations pour 2006

M. Thiaffey rappelle la démarche pour la préparation du budget des associations : chaque association remet un livret sur lequel elle donne son budget et ses demandes pour l'année suivante. Lors de la réunion de la commission sport et culture ces données sont analysées : pour l'année 2006 chaque association verra sa subvention augmentée de 2%. Après lecture et quelques explications le conseil valide les subventions 2006 sous la condition que le compte rendu moral et financier 2005 ait été fourni (voir ci-joint la liste des subventions attribuées).

15- Approbation compte administratif et compte de gestion 2005 eau et assainissement

Madame Lesieur Evelyne présente les comptes en précisant au préalable que la commission des finances élargie au conseil municipal s'est réunie le mercredi 15 mars 2006. Les comptes ne seront pas repris dans le détail mais chapitre par chapitre. Les totaux du compte administratif et du compte de gestion sont identiques et arrêtés pour 2005 à :

dépenses d'exploitation : 147 617,31€ recettes d'investissement: 218 669,91€

recettes d'exploitation : 142 682,17€ dépenses d'investissement : 188 715,44€

écart :-4 935,14€ écart : +29 954,47€

Balance :+ 25 019,33€

Monsieur le maire ne participe pas au vote. Le conseil délibère et approuve à l'unanimité ces compte administratif et de gestion 2005 de l'eau et de l'assainissement.

16- Affectation résultats 2005 eau et assainissement

Le résultat d'exploitation du budget 2005 étant déficitaire (- 4 935,14€) le conseil municipal ne peut rien affecter.

Le conseil municipal reporte au budget 2006 au compte 002: - 4 935,14€, le déficit d'exploitation de 2005 et au compte 001: 29 954€, l'excédent d'investissement de 2005.

17-Approbation budget primitif 2006 eau et assainissement

Monsieur le maire rappelle que le budget primitif a été étudié lors de la commission des finances élargie au conseil municipal qui s'est réunie le mercredi 15 mars 2006. Il rappelle aussi que le budget primitif 2006 de l'eau et de l'assainissement a été préparé en tenant compte de l'augmentation du prix de l'eau votée en 2005.

Il est à noter que la suite de la réfection du réseau d'eau potable et des réseaux secs à Montdenis est reportée car les subventions ne sont pas encore obtenues pour la partie électrique. Il est aussi important de constater que « l'eau ne paie pas l'eau » à Saint-Julien : les recettes de la vente d'eau n'ont pas permis en 2005 de financer toutes les dépenses de fonctionnement du service (entretien du réseau). Le conseil municipal ne souhaitant pas financer le budget du service de l'eau par une subvention du budget de la commune, il faudra donc revoir cette année le prix du m³ d'eau pour 2007. D'ici quelques années les choses devraient s'améliorer car les remboursements de dettes dues aux participations de la commune au SIA et au SAEMM devraient s'atténuer.

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement présenté qui s'équilibre comme suit:

dépenses d'exploitation : 150250,00€ dépenses d'investissement : 100794,00€

recettes d'exploitation : 150250,00€ recettes d'investissement : 100794,00€

Le total des dépenses et des recettes pour 2006 s'élèvera donc à **251 044,00€**

18- Approbation compte administratif et compte de gestion 2005 lotissement Saint- Antoine

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 636 421,35€ ; pour l'investissement il y un écart de 68 341,79€ entre les dépenses et les recettes car tous les terrains ne sont pas encore payés. Monsieur le maire rappelle qu'il reste 4 lots à encaisser qui ont fait l'objet d'un contrat de

réserve chez le notaire (dépenses: 3 149 107,04€; recettes: 3 080 765,25€)
M. le maire ne participe pas au vote, ces comptes sont adoptés à l'unanimité par le conseil.

19- Affectation résultats 2005 lotissement

Le montant du résultat de fonctionnement à reporter est de 0. Le déficit d'investissement 2005 est reporté au compte 001(résultat d'investissement reporté) pour un montant de 68 342€ sur le budget 2006. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

20- Approbation budget primitif 2006 lotissement

Mme Evelyne Lesieur nous rappelle les dépenses engagées depuis 2002 pour le lotissement et les recettes correspondant à la vente des terrains. Au vu de ces résultats il apparaît que l'opération « lotissement Saint-Antoine » est quasiment équilibrée. La vente des derniers terrains devraient se terminer en 2006.

Elle nous rappelle que le budget primitif a été étudié lors de la commission des finances élargie au conseil municipal qui s'est réunie le mercredi 15 mars 2006 et nous présente le budget par chapitre pour 2006, ce qui permet d'approuver à l'unanimité la proposition de budget primitif 2006 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 420 868€.

21- Approbation compte administratif et compte de gestion 2005 commune

Monsieur le maire se retire de l'assemblée pour que le conseil puisse délibérer sur le compte administratif et de gestion 2005.

Le conseil municipal approuve les compte administratif et de gestion 2005 à l'unanimité:

recettes de fonctionnement : 1 953 123,91€ recettes d'investissement : 580 509,26€

dépenses de fonctionnement : 1 283 682,34€ dépenses d'investissement : 713 089,43€

écart : 669 441,57€ écart : -132 580,17€

Balance : +536 861,40€

22- Affectation résultats commune 2005

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat d'exploitation du budget 2005 comme suit : couverture du déficit reporté (1068): 132 581€

Le conseil municipal reporte sur le budget 2006 l'excédent antérieur de 2005 au compte 002 pour un montant de 536 861,40€, au compte 001, le déficit antérieur reporté pour un montant de 132 581€.

23- Vote taux d'imposition

Comme chaque année le conseil municipal doit délibérer pour fixer le taux des impôts locaux de la commune (habitation, foncier, foncier non bâti). Afin de pouvoir décider monsieur le maire présente à l'assemblée des tableaux permettant de comparer les différents taux d'imposition au niveau de la communauté de communes, du département et de la France. Il apparaît que les taux de Saint-Julien sont relativement bas. Malgré ces taux bas le conseil doit gérer une commune assez importante où les services à la population vont en augmentant.

Après examen de différentes simulations demandées par monsieur le maire au services du trésor présentant le produit supplémentaire occasionné par une augmentation de 2%, 3% et 4% des taux et après discussion, une augmentation de 3% est adoptée à l'unanimité. Pour 2006 cette augmentation signifie un produit supplémentaire de 15 696€ soit une recette fiscale de 538 871€.

24- Approbation budget primitif 2006 commune

Mme Evelyne LESIEUR relate les propositions faites par la commission des finances par chapitre et par opération. Les recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées à 2 069 155€.

Les recettes et dépenses d'investissement sont équilibrées à 1 771 994€ soit un budget total de 3 841 149€

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif pour 2006 : le démarrage du multiservices et la

création du restaurant scolaire étant les deux principaux projets.

25- Comptes-rendus réunions et commissions

M. Marc RAVIER nous fait le compte-rendu de la réunion du S.I.A qui a eu lieu le 16/03/2006 : lors de cette réunion le compte administratif 2005 et le budget 2006 ont été adoptés. Celui-ci s'équilibre en investissement pour un montant de 119 801,32€ ; en fonctionnement pour un montant de 457 731,27€.

La station d'épuration fonctionne à 97% de ces possibilités : jusqu'à maintenant les boues étaient acheminées à CHAMBERY pour être retraitées ; depuis la fermeture d'un four elles sont acheminées vers GRENOBLE pour être compostées.

Vincent JULIEN démissionnant de son poste de président , une nouvelle personne sera élue pour le remplacer.

Dans les prochains mois un nouveau règlement du S.I.A sera mis en place.

M. Marcel BOCHET fait le compte-rendu de la commission des transports scolaires qui a eu lieu à ST MICHEL de MAURIENNE le 16/02/2006 : le compte administratif 2005 a été adopté pour un montant en dépenses de fonctionnement 2 161 553,11€ et en recettes de 2 302 577,41€; en dépenses d'investissement de 2 486,89 € en recettes de 9 282€ une augmentation de 7% est prévue pour 2006.

Désormais la C.C.C.M adhère au SPM : c'est elle qui paiera les frais de transports scolaires à la place des communes.

M. BOCHET nous fait aussi le compte-rendu de la réunion du SPM du 8/03/2006 qui était une réunion d'orientation budgétaire pour 2006 :

- œ la proposition de maintien du taux de la taxe locale d'usage
- œ le projet de candidature du S.P.M pour un pôle d'excellence rurale Maurienne est adopté à l'unanimité : il permettra la desserte du Pays de Maurienne en Internet à très haut débit de type FTTH(fibre optique jusqu'au domicile) et la création de nouveaux services.
- œ le SPM gère l'Arc : un budget de 100 000€ en plus est demandé aux communes pour lancer des travaux d'entretien et de surveillance à l'échelle de la vallée.
- œ l'augmentation de 4% des bases fiscales de la Maurienne permettrait de financer toutes les opérations nouvelles : volet tourisme du Contrat de développement de Pays signé avec la région, opération de soutien aux commerçants et artisans de la vallée(ORC), création d'un observatoire économique..... Le budget du SPM sera voté le 30/03/2006.

26- Questions diverses

- œ Le recensement est terminé : les agents recenseurs ont été très bien accueillis par la population. Les chiffres officiels ne sont pas encore communiqués mais il faut prévoir une légère baisse,
- œ A partir de cette année la commune doit faire les inscriptions des enfants pour l'école
- œ Le bureau de poste nous a communiqué ces nouveaux horaires d'ouverture :
- œ de 8h30 à 11h30 et de 15h à 18h

C'est une expérimentation pour 6 mois au terme de laquelle sera analysée la fréquentation du bureau de poste. Espérons que ces nouveaux horaires permettront une augmentation de l'activité.

œ M. Jean- François THIAFFEY remercie M. Marcel CHATEL pour ses 40 années passées à la présidence de l'association des Boules ; le comité des Fêtes pour ce qu'il fait pendant 25 ans pour la commune.

Pour 2006 c'est un collectif d'associations qui préparera la vogue en attendant la constitution d'un nouveau comité des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé M. le maire lève la séance à minuit.